

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » — 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * * * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivé à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 20 Juillet.

La grève d'Anzin est un événement très important. Nous avons vu par la candidature de M. Amigues, biographe enthousiaste du commandant Rossel, tout ce qu'il y avait d'audace dans la propagande socialiste de la faction impérialiste. La grève d'Anzin est un nouvel avertissement.

On avait signalé, autour de M. Amigues pendant sa campagne électorale non loin d'Anzin, la présence d'un grand nombre d'influences bonapartistes, entr'autres M. le baron Dufour, député de Gourdon. On signale également, au milieu des tristes désordres de la grève, la présence de nombreux souteneurs de l'empire.

Ce sont là des indices qui imposent les plus sérieux devoirs au gouvernement et aux Chambres, pour la protection des lois, de la paix publique et de la conservation sociale.

Nos lecteurs savent que nous n'avons jamais été dupes de la politique à double face de l'empire, et que nous l'avons montrée sous ses masques divers : dévotion auprès des populations catholiques, libre-penseuse dans les deux Charentes et ailleurs, presque communiste dans les centres industriels et ouvriers. Nous trouvons donc ce qui se passe à Anzin absolument conforme aux traditions; mais il est temps que l'ordre et la société soient protégés efficacement contre un parti de démolition, de guerre et de ruine.

On lit dans la République française :

Nos renseignements particuliers, d'accord avec ceux de l'agence Havas, nous autorisent à affirmer que la grève du Nord a été suscitée par des agents étrangers à la région. La présence de ces agents de désordre est un fait indiscutable, car elle a été constatée par tous les témoins, même par le correspondant de la Défense, qui relève dans le bassin houiller la présence de « trois cents mineurs inconnus ». Que sont venus faire ces étrangers ? Qui les a envoyés ? Qui les paie ? Il n'est que trop facile à deviner. On sent ici l'œuvre du socialisme impérial dont les impudents sophismes, mis à nu et repoussés par le bon sens public, cherchent une revanche.

La grève est un moyen légal, mais toujours périlleux, auquel les bons ouvriers ne recourent qu'à la dernière extrémité, après avoir mûrement pesé toutes les chances pour ou contre. Tel n'est point ici le cas. La grève d'Anzin n'a été précédée, que nous sachions, d'aucuns pourparlers. Elle a subitement coïncidé avec l'arrivée des meneurs dont la présence nous est signalée de toutes parts. Aussi croyons-nous qu'en cette circonstance le gouvernement a deux devoirs à remplir : en premier lieu, prévenir tout conflit ; les mesures qui ont été prises nous permettent d'espérer qu'il y réussira ; en second lieu, séparer la cause des travailleurs égarés par de fallacieuses promesses de celle des agitateurs; les premiers ont usé d'un droit mal à propos peut-être, nous ne préjugeons rien, les autres ont obéi à un mot d'ordre et travaillé par intérêt à une œuvre de discorde et de haine.

Voici quelques détails publiés par les journaux de Paris :

Anzin, 17 juillet, soir.

Les craintes que certains avaient pu concevoir il y a quelques temps à propos de la grève des mines de Dorignies, voisines de celles d'Anzin, avaient disparu en même temps que la grève elle-même.

Jugez de la stupéfaction générale, lorsque mardi matin on apprit que sur tout le territoire des mines d'Anzin, c'est-à-dire sur une étendue de plus de dix lieues, les ouvriers abandonnaient leur travail, se massaient par bandes et parcouraient le pays, en forçant leurs camarades à marcher avec eux.

Diverses versions circulent sur l'origine de la grève. Les renseignements que j'ai recueillis me font croire qu'elle a éclaté à peu près en même temps dans différentes fosses assez éloignées les unes des autres. Ce mouvement semble avoir été combiné d'avance, et avoir suivi un mot d'ordre général.

La première bande de grévistes est partie d'Erre commune de l'arrondissement de Douai, qui se trouve être la plus rapprochée de l'ancienne grève de Dorignies. Vers deux heures du matin, cette bande est allée occuper le pont de Catherine-Perruque, par lequel passent une grande partie des mineurs des fosses voisines. Les grévistes d'Erre, grossis des mineurs qui les avaient rejoints au pont Catherine, se sont dirigés sur Abscon, où ils ont été dit-on, assez mal accueillis.

Cette bande a ensuite traversé Escudain, et s'est dirigée vers Denain et vers Haveluy.

Pendant ce temps, une autre bande partie des environs de la fosse Thiers, entre Bruai et Fresnes après avoir fait une manifestation à cette fosse, défilait devant le château de M. de Marilly, directeur général des mines d'Anzin, en chantant le refrain des partisans de M. Amigues, la prétendue *Marseillaise des travailleurs* :

Aux urnes travailleurs ! Votons sans varier.
Votons (bis), pour Jules Amigues, ami de l'ouvrier !

Cette bande s'est ensuite dirigée, comme la première, sur Haveluy et sur Denain.

Denain paraît avoir été le centre désigné de la grève; et cela ne serait point étonnant. Denain est une ville industrielle de plus de 15,000 âmes, presque entièrement habitée par des mineurs. C'est le point central du bassin houiller de la compagnie d'Anzin.

Heureusement la population de Denain a jusqu'à présent résisté à la grève, on n'ose prévoir les proportions qu'aurait pu prendre celle-ci, si les braves ouvriers de Denain n'avaient tenu bon contre toutes les tentatives d'embauchage. Le comité républicain de cette ville, qui siège en permanence a fait afficher un avis demandant à tous les ouvriers républicains de respecter les prescriptions de la loi, et d'éviter tout prétexte de conflit. M. Alfred Girard, le candidat républicain qui a eu à Denain 2,000 voix de majorité sur son concurrent, a envoyé à ses électeurs une circulaire conçue à peu près dans les mêmes termes.

Econduits à Denain, les grévistes ont choisi Haveluy pour centre de mouvement.

A la première nouvelle de la grève, plusieurs détachements de dragons de la garnison de Valenciennes sont accourus à Denain, qu'ils ont occupé; d'autres détachements d'infanterie et de cavalerie se sont ensuite avancés vers les communes où se massaient les grévistes, qu'ils ont cherché à disperser. On me dit qu'une charge de cavalerie a eu lieu hier à Saint-Waast, et qu'un jeune homme a été blessé.

Un autre accident a eu lieu à Haveluy. Une poignée de gendarmes y a tenu tête à une bande considérable de mineurs. Après avoir longtemps résisté à l'attaque, les gendarmes ont déchargé leurs fusils en l'air. Une balle a ricoché et blessé un gréviste à la jambe.

Presque aussitôt sont arrivés à Raveluy M. Cambon, préfet du Nord, et M. Castelain, sous-préfet de Valenciennes. M. le général de division Lecointe M. le colonel Grich, M. le procureur général, M. le juge d'instruction et M. le procureur de la République parcoururent également le pays.

Les deux régiments d'infanterie et de cavalerie n'ont point suffi paraît-il, à arrêter le mouvement; l'ordre vient d'être donné aux deux garnisons de Cambrai et de Lille d'arriver en toute hâte aux environs d'Anzin.

On a arrêté hier un très grand nombre de grévistes; mais on en a relâché plus de cinquante.

Des bruits effrayants ont circulé à Valenciennes hier, dans la matinée.

L'impression générale, à Valenciennes, est que la grève a eu pour cause première les prédications socialistes de M. Amigues qui ont rejailli sur les communes du canton de Bouchain, voisines de Cambrai. Au surplus, j'ai appris que la même propagande, plus ou moins dissimulée, a été faite autour de Denain en faveur de M. Renard, le concurrent de M. Alfred Girard, dimanche dernier.

Une circonstance à l'appui de cette opinion, c'est que les deux mille mineurs républicains de Denain ont résisté à Denain, en criant : *Vive Napoléon IV!* Ils ont été accueillis par un silence glacial. Les ouvriers de Denain, indignés par ces cris séditieux, ont déclaré à la gendarmerie qu'ils feraient leur police eux-mêmes et que les représentants de l'autorité pouvaient compter sur eux.

La grève vient de se déclarer à Condé et à Vieux-Condé.

CHAMBRE DES LORDS.

Londres, 18 juillet.

A la séance de la Chambre des lords, où assistait la princesse de Galles et les autres princesses, la salle était comble.

Lord Beaconsfield et lord Salisbury ont été accueillis avec enthousiasme.

Lord Beaconsfield a déposé sur le bureau le protocole du traité de Berlin et la convention entre l'Angleterre et la Turquie relative à la cession de l'île de Chypre.

Lord Beaconsfield dit que la menace contre l'indépendance de l'Europe est écartée et que les atteintes contre les intérêts anglais, contenues dans le traité de San Stefano ont disparu.

Il défend le Congrès et les travaux des plénipotentiaires anglais.

Il nie que la convention anglo-turque ait excité les soupçons de la France.

Les relations de la France deviennent tous les jours plus intimes et plus cordiales.

Lord Beaconsfield ajoute que le Congrès a rendu à la Turquie les deux tiers des territoires que le traité de San-Stefano lui avait enlevé, et lui a accordé pour frontière la ligne des Balkans.

L'orateur ajoute que les Turcs défendent parfaitement ces frontières.

Il fait ressortir que la perte de Sophia est peu importante, car elle n'a aucune valeur comme position stratégique.

Il dit que le maintien de la Bosnie, sous la protection de la Turquie, aurait nécessité l'entretien d'une armée de 50,000 hommes, ce qui aurait actuellement entraîné la ruine de la Turquie. En conséquence, l'Autriche a été invitée à occuper la Bosnie jusqu'à ce que l'ordre et la tranquillité y soient solidement établis.

L'Angleterre a toujours combattu en principe le partage de la Turquie. Finalement, toutes les puissances ont reconnu à l'unanimité que le meilleur moyen de maintenir l'ordre et la tranquillité, c'était de maintenir le sultan.

Lord Beaconsfield soutient que la perte de

quelques provinces ne constitue pas le partage d'un pays. La France, l'Angleterre et l'Autriche ont aussi perdu des provinces, mais elles ne se considèrent pas pour cela partagées. Tel est le cas de la Turquie, dont le sultan conserve sa capitale, son armée, sa flotte et la souveraineté sur vingt millions de sujets.

La *Gazetta d'Italia* publie la correspondance suivante, qui jette un nouveau jour sur l'attitude de l'Italie au Congrès :

Un personnage ayant par sa position des relations naturelles et fréquentes avec la cour de Berlin a reçu d'un ami intime du grand-chancelier la relation intéressante et confidentielle des « menées » du comte Corti au Congrès.

Le représentant italien, comme compensation à l'annexion de l'île de Chypre aux Anglais, de la Bessarabie et de Batoum aux Russes, et de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche, fit une proposition paraissant au premier abord très-modeste, mais qui causa, il faut bien le dire, un étonnement général. — Il déclara que l'Italie accepterait de grand cœur toutes ces annexions, tout ce marchandage du pays et de peuples, ne tenant aucun compte des traités antérieurs et encore moins de la volonté des populations, en y mettant toutefois une seule condition, à savoir : que le Congrès reconnaît explicitement et solennellement l'annexion des Etats de l'Eglise à l'Italie, et garantirait par un acte international la possession de Rome contre toute tentative de revendication du souverain pontife actuel et de ses successeurs.

De cette façon, le Congrès de Berlin aurait sanctionné la déchéance du saint-père et supprimé d'un trait de plume tous ses droits temporels.

Cette idée, qui semblait devoir être le triomphe de la diplomatie italienne, plaisait, d'ailleurs, au prince de Bismarck comme au prince Gortchakoff, qui ne manquèrent pas de l'appuyer; mais ils se heurtèrent contre les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche, lesquels après avoir pris les instructions de leurs gouvernements, déclarèrent qu'ils ne signeraient jamais une pareille convention, ajoutant que si l'Italie s'obstinait, ils abandonneraient plutôt le Congrès.

En présence de cette énergique opposition, le prince de Bismarck, qui voulait un accord à tout prix, conseilla au comte Corti de se désister. Celui-ci, après bien des pourparlers et des difficultés, retira finalement sa demande, sans pouvoir retirer l'adhésion qu'il avait donnée déjà à toutes les annexions accomplies.

De quoi l'on peut conclure qu'il ne faut pas lâcher la proie pour l'ombre. Au lieu du grand résultat qu'elle attendait, la diplomatie italienne se retire du Congrès de Berlin qu'une humiliation de plus. L'on n'a pu obtenir ni Trente, ni Trieste, ni les Alpes-Rutènes, mais l'on a obtenu une déclaration de toutes les puissances qui tolèrent, sans la reconnaître, l'unité de l'Italie dans le droit public européen.

Le comte Corti aurait avoué à demi-voix qu'il avait été « FLOUÉ » par le grand-chancelier, lequel lui aurait formellement promis de faire accueillir ses conditions par le Congrès, après quoi, au lieu de le soutenir, il lui a tourné le dos.

Ses collègues lui ont dit, pour le consoler, qu'il ne fallait pas jouer tout son argent sur une seule carte.

INFORMATIONS

Le traité de Berlin comprend environ cinq mille mots. Les sept exemplaires destinés aux gouvernements représentés au congrès ont été imprimés sur parchemin; c'est là une déroga-tion à la règle, qui exigeait qu'ils fussent calli-

graphiés à la main. S'il faut en croire les journaux de Berlin, M. Waddington a essayé en vain de faire maintenir cette ancienne tradition diplomatique.

Premier effet de l'alliance anglo-turque. On télégraphie de Constantinople que la construction d'un chemin de fer entre Mersine, Diabekir et Erzeroum a été concédée à une compagnie anglaise. L'adjudication de divers autres travaux publics est en voie de négociation.

M. Layard a des entrevues presque journalières avec le sultan, dans lesquelles sont discutés tous les projets de finances et de travaux publics qui intéressent la Turquie.

A Constantinople, la situation est toujours fort tendue : on craint des soulèvements et des émeutes ; on croit même avoir découvert un complot contre l'autorité et la vie du sultan. L'armée turque a été découragée et désaffectionnée par l'acquiescement du gouvernement ottoman au traité de Berlin. L'Angleterre, en échange de l'île de Chypre, a-t-elle promis de protéger le sultan aussi contre ses sujets ?

Il a été posé au gouvernement anglais, en plein parlement, une question très intéressante : lord Montagu a demandé à M. Cross s'il était vrai que l'Allemagne eût conclu avec la Hollande un traité qui ferait de ce dernier royaume une simple annexe de l'empire allemand. Le secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur a répondu qu'il n'avait pas connaissance d'une convention semblable ; malheureusement, l'ignorance de M. Cross sur ce point ne prouve pas absolument que le traité n'existe pas. Si l'on eût interpellé, il y a quinze jours, M. Waddington ou M. Corti sur la fameuse convention anglo-turque, ils auraient bien répondu, eux aussi, de la meilleure foi du monde, qu'ils n'en avaient pas entendu parler.

Lord Beaconsfield et le marquis de Salisbury ont débarqué à Douvres.

La municipalité a présenté aux ministres de la reine une adresse à laquelle lord Beaconsfield a répondu.

Partis de Douvres, les plénipotentiaires britanniques sont arrivés à Londres à 4 h. 45.

De grands préparatifs avaient été faits à la gare de Charing-Cross pour les recevoir. Le public n'y était admis que sur la présentation de cartes délivrées par le directeur du South-Eastern-Railway. Le lord-maire et les shériffs s'y sont rendus en voitures de gala.

Dès 4 heures, toute circulation avait été interrompue dans le Strand, Trafalgar square et Whitehall. Environ 1,400 agents de la police métropolitaine faisaient la haie depuis la station jusqu'au Foreign-Office. Les membres des diverses associations conservatrices de la métropole sont venus en foule recevoir leurs Seigneuries, qui ont été accueillies, sur leur passage, par des vivats enthousiastes.

Le gouvernement italien vient de déclarer devant le Sénat de Rome, par l'organe de M. Baccarini, ministre des travaux publics, qu'il est prêt à reprendre les négociations avec la France pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce. Il est du devoir du gouvernement français de répondre le plus tôt possible à ces ouvertures, car il importe d'en finir avec des guerres de tarifs qui ne sont plus de notre âge et de trancher aussi chez nous l'ennuyeuse querelle du tarif général et des traités, qui n'est pas autre chose qu'un piège tendu par les meneurs du parti protectionniste à la bonne foi de nos deux Chambres.

Le bruit d'une alliance austro-turque, dans le genre de celle que les Anglais ont conclue de leur côté avec la Porte, a couru, paraît-il, à Constantinople. L'Autriche s'engagerait à empêcher à l'avenir une nouvelle action commune de la Serbie et du Montenegro avec la Russie et même à intervenir en Bulgarie pour y rétablir l'ordre, si c'était nécessaire, pendant l'occupation russe. A ces conditions, la Turquie consentirait à ce que l'Autriche occupât la Bosnie et l'Herzégovine.

On sait qu'il existe depuis quelques années à Paris une Société centrale d'agriculture de France. Les fondateurs de cette Société sont en instance auprès de M. Teisserenc de Bort pour qu'elle soit transformée en académie d'agriculture. M. le ministre du commerce serait disposé à demander la reconnaissance de cette académie comme établissement d'utilité publique.

Le Journal officiel publie le tableau des recettes du premier semestre 1878.

L'examen de ce tableau fait ressortir en faveur de 1878 un excédant de recettes qui s'élève à la somme de 33,050,000 fr. si on le compare aux évaluations budgétaires, et à la somme de 30,106,000 fr. comparativement au produit des impôts et revenus réalisés pendant le premier semestre de l'année 1877.

Dans cet excédant ne se trouve pas comprise une somme de 3,334,000 fr. provenant des recettes de l'Exposition universelle, et dont on a dû faire la défalcation pour établir la comparaison exacte entre les produits du 1^{er} semestre 1878 et ceux de 1877.

C'est là une situation excellente, qui vient de se traduire par une manifestation financière considérable ; le gouvernement a émis, mardi dernier, une petite quantité de rentes 3 0/0, amortissables en 75 ans, destinées au rachat des petites lignes de chemins de fer et à la construction des nouvelles lignes. Cet emprunt a été immédiatement enlevé à 3 fr. 75 pour cent.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Tous les journaux avaient donné les chiffres suivants comme résultat de l'élection de Saint-Girons (Ariège) : M. Sentenac, républicain, nommé par 4,656 voix ; M. de Saint-Paul, l'un des principaux chefs bonapartistes, battu avec 2,253 voix.

Bientôt, les journaux rectifiaient ces chiffres, ainsi qu'il suit :

M. Sentenac, 10,020.

M. de Saint-Paul, 7,594.

En ce qui nous concerne, la rectification a paru dans notre numéro du 13 juillet.

Le journal de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour s'est bien gardé de revenir sur les premiers chiffres. Après avoir inséré un résultat faux, il s'est tu, laissant ses lecteurs sous l'impression des réflexions suivantes publiées dans son numéro du 10 juillet :

« Il y a eu plus de 11,000 abstentions que les républicains ne peuvent à aucun titre revendiquer comme leur appartenant, puisque l'élu républicain même perd 3,000 voix. »
 « Le tout ne peut qu'être attribué aux agissements de l'administration qui, pour n'avoir pas eu la consécration officielle, n'en ont été que plus désastreux dans leurs suites, et enlèvent à l'élection de l'Ariège tout son caractère politique. »

Au lieu de 11,000 abstentions, il y a eu 965 votants de plus en 1878 qu'en 1877. Par conséquent, au lieu de n'avoir aucun caractère politique, l'élection de Saint-Girons présente la plus haute signification.

En dissimulant cette fois comme toujours la vérité, en prenant le mensonge pour système de conduite, les bonapartistes du Lot prouvent qu'ils comprennent fort bien le sort qui leur est réservé par le réveil du sentiment national, dans les départements naguère inféodés à l'Empire.

Notre compatriote, M. le conseiller Cuniac qui siégeait, il y a huit jours, à la cour de cassation, et qui n'était âgé que de soixante ans, a succombé, aux suites d'une courte maladie qui ne laissait pas prévoir un aussi prompt et aussi fatal dénouement.

M. le conseiller Cuniac, né à Salviac (Lot) en 1818, appartenait à la magistrature depuis 1843. Il avait été président des tribunaux de Nontron et de Bergerac en 1849 et 1850, juge au tribunal de Bordeaux en 1852, conseiller aux cours d'Agen et de Toulouse en 1853 et 1862, président du tribunal de Lyon en 1868,

premier président de la cour d'Alger en 1872. C'est de ce dernier poste qu'il était arrivé à la cour de cassation à la fin de 1874.

La chambre des requêtes, à laquelle appartenait l'honorable conseiller, n'a pas siégé en apprenant le décès de M. Cuniac.

Dès l'ouverture des portes au public, M. le président Bédarrides a dit : « La nouvelle de cette mort vient de nous surprendre tous si douloureusement, qu'elle ne nous laisse pas la liberté d'esprit nécessaire pour juger ; je vous propose de lever immédiatement l'audience ; nous rendrons ainsi un premier hommage à la mémoire d'un collègue dont le concours nous était des plus précieux, et qui avait tant de titres à notre affection. »

17^e CORPS D'ARMÉE.

Par décision ministérielle du 8 juillet, les sous-lieutenants de réserve dont les noms soivent sont appelés à remplir des emplois de leur grade dans les régiments territoriaux d'infanterie ci-après :

130^e régiment territorial d'infanterie :

M. Belhomme, sous-lieutenant de réserve au 7^e de ligne.

131^e régiment territorial d'infanterie :

M. Plantade, sous-lieutenant de réserve au 7^e de ligne ;

M. Couderc, sous-lieutenant de réserve au 7^e de ligne.

D'après le tableau dressé par le ministère de la guerre, les classes astreintes au service militaire sont réparties depuis le 1^{er} juillet courant :

Armée active. — Classes 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877.

Réserve de l'armée active. — Classes 1869, 1870, 1871, 1872 et 1872.

Armée territoriale. — Classes 1864, 1865, 1869, 1867 et 1868.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes 1858, 1859, 1860, 1861, 1862 et 1863.

Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes remplacés, ou qui se trouvent par quelque motif que ce soit dans une situation spéciale, marcheront avec une des classes mentionnées, conformément aux indications portées sur leur livret individuel.

M. le directeur de l'Ecole de médecine de Toulouse a l'honneur d'informer MM. les aspirants au titre d'officier de santé et de pharmacien de 2^e classe, ainsi que les aspirantes au titre de sage-femme, qu'une session d'examen s'ouvrira à l'Ecole de médecine, dans le courant du mois de septembre prochain.

Ceux ou celles qui désirent se présenter sont priés de se faire inscrire au secrétariat de ladite Ecole du 1^{er} au 15 août, terme de rigueur.

LE PHYLLOXERA DANS L'AUDE.

On lit dans le Courrier de l'Aude :

« La présence du phylloxera dans les beaux vignobles de l'arrondissement de Narbonne est officiellement constatée ; la parcelle attaquée est située dans la commune d'Ouveillan. Mais déjà, si nous en croyons certains bruits, on signale la présence du redoutable insecte à Ginestas, Argeliers et Mirepeisset. La commission départementale d'études sur le phylloxera, qui s'est réunie mercredi dernier à la préfecture, a conclu à l'emploi du sulfure de carbone. La commission se réunit aujourd'hui, c'est bien ; mais à cause de la gravité du danger, nous prions ces messieurs de faire vite, car le temps presse. »

On lit dans le Roussillon, de Perpignan :

« Un enfant dévoré par un porc. — Le 11 juillet, dans l'après-midi, la femme Catherine Torrent, épouse Goze, ménagère, à La Lagonne, s'absenta de son domicile pendant quelques instants pour aller chercher du pain chez une voisine. Pendant cette courte absence, son enfant de quatre mois, qu'elle avait laissé couché dans un berceau, a eu la figure mangée par un jeune porc et a expiré quelques instants après la rentrée de sa mère. »

On lit dans le Moniteur :

« Malgré les démentis de certains journaux,

nous croyons pouvoir affirmer d'une façon catégorique que le général Borel a envoyé aux chefs de corps de toute l'armée une circulaire par laquelle il interdit aux musiques militaires de jouer la Marseillaise. L'une des raisons énoncées par le ministre de la guerre, c'est que la Marseillaise est un chant belliqueux qu'il ne sied pas de faire jouer par les musiques militaires en temps de paix. »

On lit dans le Moniteur de l'Armée :

« On sait que les lois relatives aux pensions militaires ont été promulguées à la date des 20 et 22 juin. Nous croyons pouvoir annoncer que les premiers décrets rendus en conformité de la législation nouvelle recevront à très-bref délai la signature du président de la République. Leur apparition, attendue avec impatience, sera le signal de promotions dont le travail a dû être forcément retardé jusqu'à la notification de ces décrets aux intéressés qui ouvraient les vacances. »

« La liquidation définitive d'une pension de retraite comporte, tant au ministère de la guerre qu'au ministère des finances et au conseil d'Etat, pour l'établissement, la révision des dossiers et la confection des décrets, une série d'opérations successives dont il est impossible d'abréger la durée au-delà d'un certain minimum. Dans les circonstances actuelles, ces formalités, grâce à l'empressement du ministère des finances et du conseil d'Etat, ont été, sur la demande instante du ministre de la guerre, accomplies dans des conditions de célérité particulière. En effet, le jour de la promulgation de la loi, ce dernier n'a pas eu moins de 724 dossiers à leur adresser, tous ceux dont les justifications étaient complètes ayant été retenus jusqu'à cette date pour que le bénéfice des dispositions nouvelles pût être acquis aux signataires des instances. »

On assure que M. Ebelot, maire de Toulouse serait prochainement nommé conseiller d'Etat.

EXÉCUTION CAPITALE.

Samеди matin, a eu lieu à Lyon, l'exécution de Pierre-Jean Laurent, condamné à mort par la cour d'assises du Rhône, pour assassinat suivi de vol.

A trois heures, le directeur de la prison, accompagné de l'aumônier et du personnel administratif, pénétra dans la cellule du condamné. La lumière réveilla ce dernier. « Laurent, dit le directeur, j'ai une terrible nouvelle à vous apprendre. Votre pourvoi en cassation et votre recours en grâce sont rejetés, il faut vous préparer à mourir. » Laurent, assis sur son séant, ne semblait pas comprendre ; une sueur froide perlait sur son visage ; il ne put s'habiller qu'avec l'aide des gardiens.

Il refusa toute nourriture, acceptant seulement un verre de vin. M. Roch entra aussitôt, procéda rapidement à la toilette, fit monter le condamné dans la voiture. Au moment où on l'en faisait descendre, Laurent releva la tête et jeta un coup d'œil rapide sur le couperet. Quelques secondes après, la justice des hommes était satisfaite. Contrairement aux autres exécutions, la foule n'était pas nombreuse.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 13 au 20 juillet.

Naissances.

Alazard, Elisa, à Saint-Georges.
 Delpech, Jean, eul de sac Lapassade.
 De Valon, Claire-Louise, boulevard Nord.

Mariages.

Vialard, Jean et Planacassagne, Marie.
 Alaux, Jean et Baudel, Jeanne.
 Pagès, Etienne et Imbert, Victorine.
 Cavalié, Henri et Lafage, Euphrasie.

Décès.

Périd, Henri, 19 mois, rue Nationale.
 Arnaudet, Antoine, 13 jours, boulevard Sud.
 Escoffier, Alfred, 15 jours, boulevard Sud.
 Cavallé, Pierre, 63 ans, rue Casserie.
 Girma, Anna-Marguerite, 8 mois, rue Nationale.
 Amadiou, Léon, 60 ans, boulevard Nord.
 Barreau, Clara, 23 mois, rue de l'Université.
 Paluel, Marie, 88 ans, à Saint-Georges.
 Alos, Joseph, 7 mois, rue Rempart.

CALENDRIER DU LOT. — Juillet.

Table with columns for JOURS, SAINTS, and FOIRES. It lists the days of the month, the corresponding saints (e.g., St. Veronique, St. Marie Mad.), and the fairs (e.g., Fons, St-Céré, Gourdon).

Bulletin météorologique.

Paris, 20 juillet.

La baisse continue. Orages imminents. Vent faible au Pic du Midi.

Pour la chronique locale : A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Correspondance particulière du Journal du Lot.

Valenciennes, 18 juillet.

Seize hommes d'infanterie ont été cernés par les grévistes sur un point isolé, mais un escadron de dragons a pu les dégager à temps.

Les grévistes, voyant Anzin occupé par la force armée, se sont dirigés en masses considérables vers Aniche pour y faire interrompre le travail.

Cette tentative a été déjouée, et les colonnes ont été refoulées sur Denain.

On considère comme un véritable succès qu'Aniche ait été préservé.

L'administration d'Anzin, d'abord très émue, se déclare satisfaite des mesures prises pour cerner la grève.

Il y a maintenant comme forces militaires : A Denain, 2 bataillons du 1er de ligne, 1 bataillon du 127e et 2 escadrons du 16e dragons;

A Anzin, 6 compagnies du 127e de ligne; A Somain, un bataillon d'infanterie venue de Douai.

Le 14e dragons est échelonné entre Valenciennes et Cambrai.

Trois bataillons du 43e de ligne sont à Douai pour intercepter les communications entre le Pas-de-Calais et le Nord.

Valenciennes, 18 juillet.

La nuit a été calme. Plusieurs arrestations ont été faites. Les garnisons d'Arras, de Lille et d'Avranches détachent des troupes pour renforcer celles qui gardent les charbonnages.

Les tentatives des grévistes contre Condé,

Vieux-Condé et Denain ont définitivement échoué. Dans cette dernière ville quatre arrestations ont été faites.

Hier, un escadron de cavalerie est parti à la rencontre de huit cent grévistes qui voulaient passer dans le Pas-de-Calais. Ils les ont rencontrés à Erre et les ont forcés à rétrograder.

Une tentative a été faite par les grévistes pour désarmer le poste de la fosse Bleu-Borne.

Ils ont été repoussés.

La grève a éclaté à Fresnes.

Les journaux de Paris, d'hier soir nous apportent des renseignements complémentaires sur la grève d'Anzin.

On lit dans le Temps :

La politique et les élections de dimanche prochain ne paraissent pas étrangères à la grève.

A la fosse Saint-Louis, des cris, (peu nombreux, il est vrai), de : Vive Napoléon IV se sont fait entendre au moment où les employés des mines engageaient les ouvriers à descendre dans le puits; et c'est également aux cris de : Vive Napoléon IV que les mineurs de Douchy sont venus, au nombre de plusieurs centaines, engager les ouvriers de Denain à se mettre en grève. Ces derniers qui, aux dernières élections, ont voté en masse contre Renard, ont répondu : « Puisque c'est pour Napoléon que vous faites la grève, faites-la seuls; nous, nous travaillons. »

Valenciennes, 19 juillet.

La situation s'est améliorée dans la journée d'hier grâce aux mesures militaires qui ont eu un plein succès. Elles avaient un double but : garder toutes les fosses pour protéger la liberté du travail et poursuivre les bandes de grévistes pour les forcer à se disperser et pour les empêcher d'étendre l'agitation.

150 ouvriers environ ont repris leurs travaux à Haveluy. Quelques ouvriers se sont également présentés ce matin à la fosse de Casimir Périer où le travail avait complètement cessé. A Denain, bien que ce point soit au centre même du pays où sévit la grève, le travail n'a pas cessé un seul jour.

Néanmoins, des bandes nombreuses continuent à parcourir le pays soit pour mendier, soit pour empêcher les ouvriers de reprendre leur travail. Les patrouilles de cavalerie les harcèlent sans cesse, les empêchant de se reformer une fois qu'elles ont été divisées et dispersées.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot.)

Paris, 20 juillet, 4 h., soir.

Rien de nouveau à Anzin.

Sept cents ouvriers teinturiers se sont mis hier en Grève à Saint-Chomond, département de la Loire.

Bourse de Paris.

Cours du 20 juillet.

Table with interest rates: Rente 3 p. 100, 177.70; 3 p. 100 amortissable, 84.0; 4 1/2 p. 100, 107.00; 5 p. 100, 114.75.

Table with columns: VALEURS DIVERSES, CLOTURE du 19 juil., CLOTURE précédente. Includes Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 p. 100.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Audience du vingt-cinq juin mil huit cent soixante-dix-huit, tenue par la première chambre du tribunal de première instance de Cahors, dans la chambre civile.

Siégeant publiquement Messieurs : Depeyre, président, Dupuy, juge, Chevalier de la Légion d'honneur, Arnault, juge, Valler, procureur de la République, Et Fournié, commis-greffier.

En la cause de M., le Préfet du département du Lot, domicilié de la ville de Cahors, agissant au nom de l'administration et demandeur d'une part.

M. le procureur de la République, Et des sieurs Conduché, Victor et Lufau, Jean-Antoine, propriétaires, domiciliés à Esclauzels, défendeurs d'autre part.

M. Valler, procureur de la République, a exposé qu'il était porteur d'une lettre de M. le Préfet du Lot en date du vingt-et-un juin courant, par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer, de la part du tribunal, l'expropriation pour cause d'utilité publique des immeubles que les sus-nommés refusent de céder à l'administration, et qui sont nécessaires à la construction de partie du chemin vicinal ordinaire numéro 4 bis de la Croix de fer à Concois.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre; Vu l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un,

Il requiert que les immeubles que lesdits Conduché et Lufau refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus, soient expropriés; qu'il soit désigné un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du Jury qui sera ultérieurement désigné et un autre pour le remplacer au besoin.

Le tribunal, faisant droit aux réquisitions de M. le procureur de la République, Attendu qu'il résulte d'un arrêté de M. le Préfet du Lot en date du vingt-et-un juin dernier, que les immeubles que Conduché, Victor et Lufau, Jean-Antoine, refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus, sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique;

Attendu qu'il résulte de l'examen du dossier qui a été mis sous les yeux du tribunal, que toutes les formalités prescrites par la loi pour parvenir à la dite expropriation ont été régulièrement observées; Par ces motifs le tribunal, ouï dans l'intérêt de M. le Préfet du département du Lot, M. Valler, procureur de la République, en ses conclusions verbales, motivées et conformes.

Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique, de 1° soixante-sept centiares de terre, portée à la matrice cadastrale sous le numéro 788, section C; 2° de neuf ares dix centiares de terre portée sous le numéro 686, même section; 3° de quatre ares cinquante centiares de terre et pierres, portée sous le numéro 686, et dix ares quatre-

vingt-cinq centiares de bois porté sous le numéro 685 même section, appartenant à Conduché, Victor; 2° de 1° deux ares, dix centiares de terre portée sous le numéro 707 de la matrice cadastrale, section C; 2° de douze ares, soixante centiares de terre portée sous le numéro 787 même section; 3° enfin de un are, trente-huit centiares de terre portée sous le numéro 655, même section C, appartenant à Lufau, Jean-Antoine, qui sont nécessaires pour la construction de partie du chemin vicinal ordinaire numéro 4 bis, de la Croix de fer à Concois;

Désigne M. Arnault, juge du siège, pour présider et surveiller les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement désigné et M. Dupuy, juge, pour le remplacer au besoin.

Signés à la minute: Depeyre, président, et Fournié, commis-greffier. Visé pour timbre et enregistré gratis, à Cahors, le onze juillet mil huit cent soixante-dix-huit, folio 183, case 6.

Signé: Gisbert, receveur.

En conséquence le président de la République mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, à tous procureurs généraux, et à tous procureurs près les tribunaux de première instance, d'y tenir la main; à tous commandants et officiers de la force publique d'y porter main forte, lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par le président et par le greffier.

Expédié à Cahors le onze juillet mil huit cent soixante-dix-huit.

Roques, greffier.

CAISSE de Participation Financière

(Capital social : 1,200,000 fr.)

Par décision de l'Assemblée générale des actionnaires, en date du 13 juillet et sur la proposition du conseil d'administration, le dividende de l'exercice 1877-1878 a été fixé à 52 fr. 50 en sus de l'intérêt de 22 fr. 50 déjà payé.

Ce dividende sera payé, à partir du 1er août, avec le coupon n° 4, savoir : Dividende 1877-1878, 52 f. 50 net 50 92 1/2 Coupon trimestriel n° 4, 7 f. 50 net 7 27 1/2

50 20

dans les bureaux de la Société, 42, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

LA REVUE DE FRANCE

Sommaire du 15 juillet 1878.

La cour de Louis XVI et la contre-révolution européenne, d'après les nouveaux documents, par M. ***.

L'Amie, nouvelle (suite), par M. Henri Gréville. Un essai d'empire au Mexique (suite), par E. Masseras.

Les fêtes nationales pendant la révolution, par M. J. Albert Duruy.

Kate Darling, étude anglaise (fin), par M. T. Johnson.

Poésies. — Ramiers des Bois. — Pays des Neiges. — Ville inconnue, par M. André Lemoigne. — Sonnets, par M. N. de Séménow.

Les bibliothèques militaires départementales, par M. Victor Champier.

Revue de la quinzaine. — Quinzaine dramatique, par M. Edouard Thierry. — Revue scientifique, par M. Ferdinand Delaunay. — Chronique judiciaire, par un Ancien Conseiller. — Chronique politique (intérieur), par M. Louis Joly (extérieur), par M. Ch. Hubin. — Notices bibliographiques.

Bureaux de la Revue de France, Paris, 13-15, Quai Voltaire, 13-15.

FRUILLÉTON DU JOURNAL DU LOT

20 juillet 1878. (30)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAYRE.

Seconde Partie.

IV

L'ABBAYE DE SAINT-DENIS

— Tout simplement en le retournant. Ainsi, au lieu d'un chasseur qui poursuis deux lièvres ou trois... supposez que trois lièvres, non, trois perdrix poursuivent le chasseur...

— Marquis ! dit madame de Soubise avec fierté, vos épigrammes peuvent être sans esprit, mais elle sont bien grossières. Et les trois dames lui tournèrent le dos.

Le marquis pirouetta sur ses talons et se trouva face à face avec Blondel et un autre gentilhomme qui accompagnait l'archevêque du roi.

M. de Sablançay, malgré la prétendue

leçon qu'il avait donnée au sculpteur, se sentait mal à l'aise devant lui. Il esquiva la rencontre. Ce n'était pour lui que l'affaire d'une pirouette et il s'en acquittait trop bien en toute occasion pour qu'il s'en privât. Il pirouetta donc.

Le gentilhomme qui se trouvait avec Blondel était le comte de Rheinberg, que le lecteur a pu croire arrêté sur le récit de Guillaume le sot.

— Ai-je tenu ma parole ? demanda Blondel au comte.

— Comme un homme d'honneur doit la tenir, oui, monsieur, répondit le comte. Vous m'avez cédé votre place et, sur vos dessins, ainsi que je vous l'avais promis, j'ai continué votre œuvre.

Blondel sourit imperceptiblement.

— Alors, dit-il, cette lettre maudite que vous détenez me sera bientôt remise ?

— Le roi va décider aujourd'hui le jour de sa rentrée à Paris, et aussitôt que Sa Majesté aura passé sous la porte Saint-Denis, je vous remettrai cet écrit précieux auquel je dois tout.

— J'y compte ! fit Blondel en quittant le personnage.

Le Hollandais descendit la vaste pièce et se tourna vers la porte, où il se faisait un bruit inattendu.

L'huissier voulait empêcher un bourgeois endimanché de pénétrer dans la salle, mais le bourgeois avait poussé l'huissier et était entré.

Ce bourgeois était Guillaume en personne.

Il fut un peu ébloui à la vue des seigneurs et des dames de la cour, et son aplomb, qui n'était d'ailleurs pas de première solidité, tomba.

— Où est le roi dans tout cela ? se demandait-il.

Le lecteur se rappelle que Guillaume et Mariette devaient aller à Saint-Denis demander au roi sa protection pour retrouver Madeline et l'arracher au comte de Rheinberg.

Or, Mariette, à la suite de tous les événements que nous avons racontés, était retombée malade et avait été la proie d'un fièvre violente, ce qui avait fait remettre ce projet.

Guillaume avait beau dire qu'il était brave, mais il l'était surtout quand il était bien accompagné et qu'il ne courait aucun danger.

Cependant une idée lui était venue; il avait feint d'avoir à porter une missive à M. François Blondel, et devant ce nom déjà célèbre, toutes les portes s'étaient ouvertes.

Fier de son succès, il reprenait courage, lorsque, tout à coup, le comte de Rheinberg, qu'il croyait à la Bastille, s'offrit à sa vue.

— Sainte Vierge du ciel ! fit-il en palissant, je cherche ais le bon Dieu et je trouve le diable !

Le Hollandais se mit à rire.

— Ah ! c'est vous, maître Guillaume, dit-il, quel air effaré vous avez.

— Effaré... Oh ! le serait à moins... balbutia Guillaume, je vous croyais...

Il n'osa achever.

— Vous me croyez mort, dites-le franchement.

— Mieux que cela...

— Ah ! bah !

— Qui, je vous croyais à la Bastille...

On sort du tombeau, voyez-vous, on peut ressusciter, témoin Lazare et Notre-Seigneur, mais on ne sort pas de la Bastille.

Sans doute, honnête Guillaume; mais pour être sûr que les gens ne sortiront pas de la Bastille, il faut être sûr qu'il y sont entrés.

— Eh bien !... un soir... il y a un mois... est-ce que je n'ai pas vu... des officiers...

— Qui, cher Guillaume, reprit le comte avec gaieté, oui; mais le carrosse dans lequel vous m'avez vu monter, était escorté par deux porte-falots, et, à la lumière de ces falots, ces officiers ont pu lire, revêtu de la signature du prévôt des marchands, le sauf-conduit qui me permettait de ne pas les suivre, si galamment qu'ils m'en eussent prié.

Guillaume était anéanti. Le Hollandais reprit : — Et puis, si vous aviez bien regardé,

en allant faire le pied de grue en expropriétaire devant votre bien, vous auriez pu voir quelquefois en ma personne, sur le chantier de la porte Saint-Denis, l'adjoint de M. Blondel.

— C'est vrai ! Je vous croyais si loin ! Voyons, maître bien avisé, dites-moi maintenant ce que vous venez faire ici, et pourquoi vous risquez à mêler votre houppe de laine à nos points de velours et vos chaussures grossières à nos soulers de gala.

— Pourquoi ? fit Guillaume hésitant.

— Allons, vous ne le savez. Eh bien, je vais vous le dire, moi.

— Je ne m'y oppose pas, si ça vous fait plaisir.

— Seulement, comme il pourrait paraître étrange de voir causer un gentilhomme tel que moi avec un maunant tel que vous, je vais d'abord vous faire sortir d'ici.

Et il poussa Guillaume vers la porte.

Ces dernières paroles et le geste en action du comte rappellèrent le défenseur de Mariette à la réalité.

— J'apporte une dépêche à M. Blondel, dit-il, se souvenant de la ruse qu'il avait employée pour pénétrer jusque-là.

Mais le faux architecte n'était pas homme à se contenter d'une telle raison.

(A suivre.)

SANTÉ A TOUS adultes et enfants
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflamma-

tion des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consommation), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans tout guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Robertis, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastro-entérite et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois

par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydrodisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la

tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Eaux minérales de Miers
GARE DE ROCAMADOUR
HOTEL CARBOIS

A Alviagnac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alviagnac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alviagnac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

ÉTUVES

Établissement d'Hydrothérapie Médical
M. LAGASPIE

Ancien mécanicien de Madrid

A l'honneur de prévenir le public qu'il a créé à Catus, depuis quelques années, un Etablissement Hydrothérapique, où l'on trouvera, à des prix très-modérés, tout espèce de bains : bains ordinaires et médicamenteux, bains sulfureux, bains et douches de vapeur, bains russes, étuves, fumigations sèches ou aromatiques et tous les procédés de l'hydrothérapie moderne. Le propriétaire de l'établissement vient de réaliser, avec le concours de son médecin en chef, de grandes améliorations, indiquées par une longue pratique et une longue expérience ; il y a aussi dans l'établissement un Gymnase pour le traitement de plusieurs maladies.

Des chambres seront mises à la disposition des malades qui auront besoin de faire un traitement prolongé.

Rien ne sera négligé dans l'intérêt des malades.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par **GALLIOT**

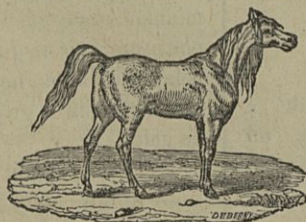
87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle

PARIS.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Exposition universelle de Paris en 1878



20 ANNÉES D'EXPÉRIENCES

SUCCÈS GARANTI

FEU LAUR TOPIQUE LAUR

DIT

BAUME IGNÉ DES KADURKES

Ce Baume remplace avantageusement le fer rouge sur le cheval, sans laisser la moindre trace de son passage.

PRIX DU POT : 4 fr.

DIT

TOPIQUE DES KADURKES

Ce Topique est un souverain spécifique des chevaux couronnés ; il guérit rapidement toute blessure.

PRIX DU FLACON : 3 fr.

Dépôt rue Taitbout, 23, à Paris,

et chez l'inventeur M. LAUR, vétérinaire, à Cahors.

Remises aux Concessionnaires.

A VENDRE

Trois cents VOLUMES environ
d'une Bibliothèque ecclésiastique
de Pères de l'Eglise et autres.

S'adresser pour les renseignements
au bureau du journal.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES
LE DOMAINE DE RÉVEILLON

situé dans la commune d'Alviagnac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtiments en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

A VENDRE

UN
HARMONIUM

PRESQUE NEUF,

Avec colonnes torsées sur le devant, sorti de la Maison RODOLPHE, de Paris,

Prix : 400 francs.

Cet HARMONIUM a des sons magnifiques et très forts.

S'adresser au bureau du Journal.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
SEPTIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN
4 FRANCS
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2^e Année
AVEC LA PRIME GRATUITE
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Taitbout - Paris.
Depuis le 1^{er} juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taitbout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

Sterilité de la Femme

constitutionnelle ou accidentelle, complètement détruite par le traitement de M^{me} LACHAPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. — Consultations tous les jours de trois à cinq heures, rue du Mont-Thabor, 27, près les Tuileries, à Paris.

ÉVITER
LES
CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
SEULE
LE VÉRITABLE
MARQUE

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour battesses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabillet de 170 à 1,000 fr. — Fouloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement). — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard). — Se trouve dans les Pharmacies.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres..... 5 fr. par mois.
200 — 40 —
300 — 45 —
400 — 20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.